

Conseils et astuces

Changement d'année 2019/2020

Table de matières

Table de matières	1
1 Descriptif	2
2 Topal Comptabilité Financière	2
2.1 Comment créer un nouvel exercice dans mon mandat ?	2
2.2 Quelles écritures de clôture sont nécessaires dans Topal Comptabilité Financière ?	2
2.3 Comment puis-je réévaluer mes comptes en devises ?	3
3 Topal Payroll	4
3.1 Comment saisir une nouvelle année	4
3.2 Comment importer les nouveaux barèmes d'impôt à la source ?	4
3.3 À quoi dois-je faire attention au sujet des cotisations de sécurité sociale ?	5
3.4 Comment transmettre mes déclarations de salaire par voie électronique via PUCS ?	5
3.5 Comment générer mes certificats de salaire et autres rapports annuels ?	6

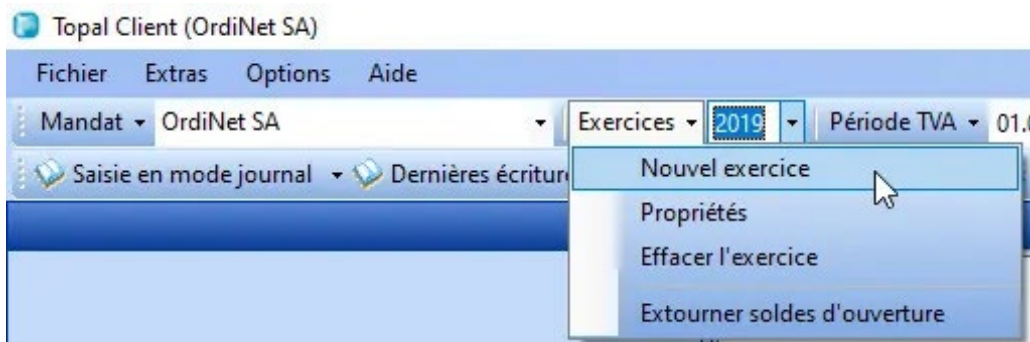
1 Descriptif

Vous trouverez ci-dessous de précieuses informations ainsi que des liens vers tous les thèmes relatifs à la fin de l'année des applications de Topal Solutions AG.

2 Topal Comptabilité Financière

2.1 Comment créer un nouvel exercice dans mon mandat ?

Dans la barre d'en-tête, cliquez sur la petite flèche du bouton [Exercice] et sélectionnez l'entrée de menu [Nouvel exercice]. Topal suggère automatiquement le nom et la période. Vérifiez les saisies, sélectionnez un compte de report de résultat et définissez si les domaines de numérotations ou les budgets de l'exercice précédent doivent être transférés.



Plus d'informations :

[Topal Help](#)

2.2 Quelles écritures de clôture sont nécessaires dans Topal Comptabilité Financière ?

Topal reporte automatiquement tous les soldes. Les comptabilisations manuelles associées ne sont plus nécessaires. Il est important que vous définissiez un compte de report de résultat lorsque vous créez l'exercice comptable.

2.2.1 Ecritures transitoire et extournes

Pour les écritures transitoires, définissez un groupe de pièces (p. ex. T) lors de la saisie des écritures.

Topal crée ensuite automatiquement les écritures transitoires pour vous :

- Filtrez les écritures nécessaires par date comptable et par groupe de pièces
- Dans l'en-tête, sélectionnez [Générer Extournes]
- Définissez la méthode que vous souhaitez utiliser : permutation du débit/crédit ou du signe
- Saisissez votre propre libellé de comptabilisation si nécessaire
- Définissez le groupe de pièces et le domaine de numérotation
- En confirmant avec OK, les écritures sont créées (l'exercice suivant doit exister)

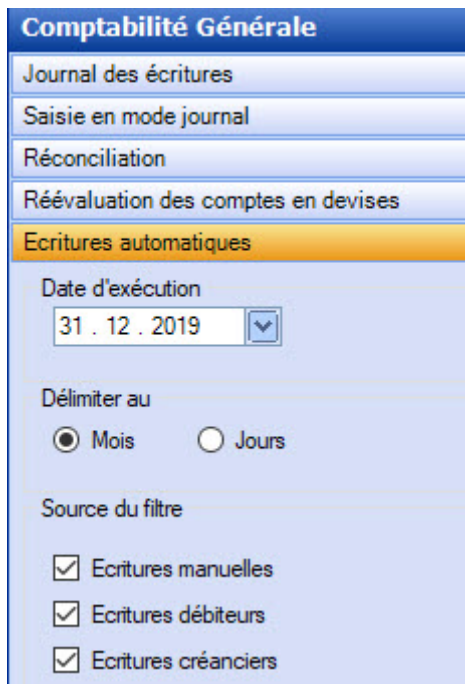
Pièce	Date	T...	Compte	Contre...	Libellé	Débit	Crédit	Impôt	Code T
30	31.12.2019	T	1300	8900	Adm. cant. impôts VD / 20145 - p.a.	8'790.00			
			8900	1300	Adm. cant. impôts VD / 20145 - p.a.		8'790.00		

Plus d'informations :

[Topal Help – Ecritures transitoires](#)

2.2.2 Écritures automatiques

Si vous avez l'extension « Attributions périodiques » sous licence et que vous utilisez également cette option, sélectionnez le sous-module « Écritures automatiques » dans la Comptabilité Générale :



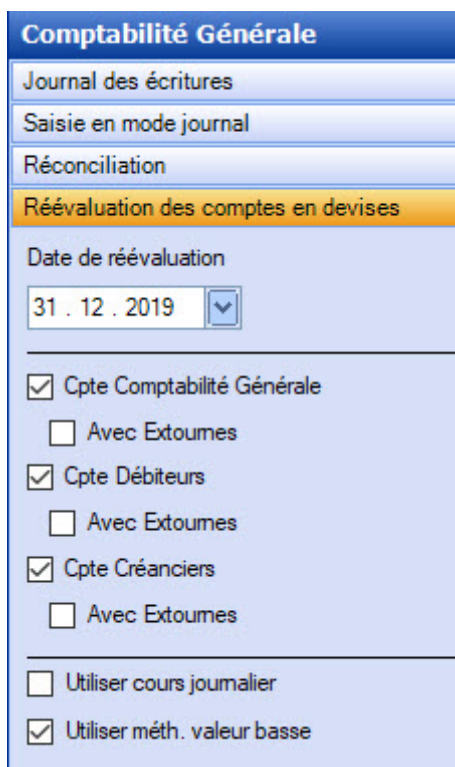
Saisissez le 31.12.19 comme date d'exécution et [Délimiter au mois]. Dans [Source du filtre], activez tous les trois cases. Sélectionnez ensuite [Générer les écritures] dans la barre d'en-tête. Dans la fenêtre qui s'ouvre, saisissez « A » dans la zone [Écritures automatiques > Groupes de pièces] et « a » dans la zone [Extournes > Groupe de pièces]. Cliquez ensuite sur "OK" pour comptabiliser les régularisations automatiques et les extourner immédiatement. La condition préalable est que vous ayez déjà ouvert le nouvel exercice comptable.

Plus d'informations :

[Topal Help – Ecritures automatiques](#)

2.3 Comment puis-je réévaluer mes comptes en devises ?

Téléchargez d'abord les cours souhaités de l'AFC : *Options > Synchronisation > Synchroniser les taux de change*. Passez ensuite au sous-module « Réévaluation des comptes en devises » de la Comptabilité Générale :



Définissez la [Date de réévaluation] requise, sélectionnez éventuellement [Utiliser cours journaliers] et décidez si l'option [Utiliser méthode valeur basse] » doit être appliquée. Dans l'affichage de table à droite, s'affichent tous les comptes/factures qui sont validés et la différence retenue pour la comptabilisation.

Sélectionnez maintenant le bouton [Réévaluer] dans la barre d'en-tête pour exécuter les écritures. Dans le dialogue qui s'ouvre, saisissez "V" comme groupe de pièces pour la validation et, si vous avez sélectionné "avec extournes", le groupe de pièces "v". En cliquant sur "OK", les écritures de validation souhaitées sont exécutées automatiquement.

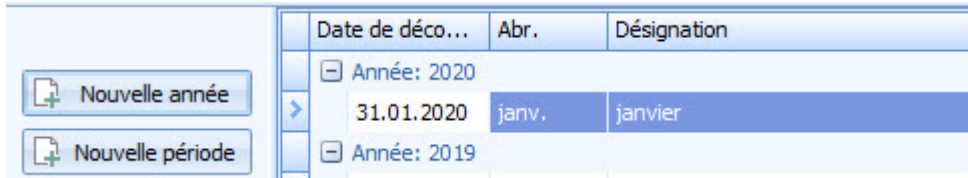
Plus d'informations :

[Topal Help – Réévaluation des comptes en devises](#)

3 Topal Payroll

3.1 Comment saisir une nouvelle année

Dans le module Données de base > Planification des salaires, cliquez sur la commande Nouvelle année dans la table. Topal Payroll crée à la fois le nouvel exercice et la première période de salaire.



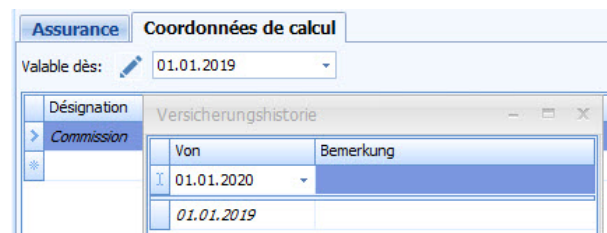
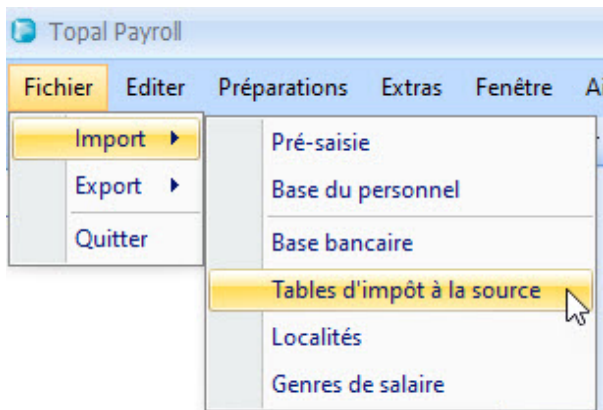
Plus d'informations :

[Topal Help - Planification des salaires](#)

3.2 Comment importer les nouveaux barèmes d'impôt à la source ?

Avec l'assistant d'importation, vous pouvez télécharger les tarifs directement depuis le site Web de l'AFC et les importer dans Topal Payroll.

- Sélectionnez le menu Fichier > Import > Tables d'impôt à la source
- Dans l'étape suivante, sélectionnez Importer une nouvelle table
- Téléchargez le canton souhaité et décompressez le fichier
- Sélectionnez-le ensuite comme fichier à importer
- Dans l'étape suivante, définissez un nouvel axe de temps (01.01.2020)
- Cliquez ensuite sur le bouton "Suivant" pour importer le fichier



Plus d'informations :

[Barèmes de l'impôt à la source de l'AFC](#)

[Topal Help - Importation](#)

3.3 À quoi dois-je faire attention au sujet des cotisations de sécurité sociale ?

Les cotisations AVS seront relevées à partir de janvier 2020. Les salariés et les employeurs paieront désormais 5.275% chacun. (Total AHV/AI/APG) (sous réserve d'erreurs et d'omissions)

	Dès le 01.01.2020	2019
Assurances sociales publiques (1er pilier)		
Cotisation obligatoire pour toutes les personnes qui exercent une activité lucrative, à partir du 1er janvier qui suit leur 17ème anniversaire (jusqu'à 64/65 ans)		
AVS	8.70%	8.40%
AI	1.40%	1.40%
APG	0.45%	0.45%
Total AVS/AI/APG du salaire brut (allocations familiales exclues)	10.55%	10.25%
Employeur/employé, chacun	5.275%	5.125%

Les tarifs des allocations familiales ont changé dans certains cantons. Les nouvelles indemnités peuvent être consultées sur le site de la [Caisse fédérale de compensation CFC](#).

Pour introduire les nouveaux montants, créez un nouvel axe des temps valable à partir du 01.01.2020 dans la table de base du mandat. Cela peut se faire avant fin 2019.

Procédez de la même manière dans le cas où vos polices d'assurance propres à votre entreprise doivent également être adaptées.

Important : assurez-vous que vos profils d'assurance sont déjà correctement actualisés au début de l'année, conformément à vos nouvelles polices. Vous pouvez ainsi garantir une transmission sans failles de vos données salariales à la fin de l'année.

Plus d'informations :

[Topal Help - Assurances](#)

[Swissdec](#)

3.4 Comment transmettre mes déclarations de salaire par voie électronique via PUCS ?

Ouvrez le module Traitements > PUCS. Si vous soumettez votre demande pour la première fois, allez dans l'onglet Configuration, sélectionnez le serveur productif, installez les certificats et effectuez un test de connexion. La transmission des rapports s'effectue ensuite depuis l'onglet Annonce annuel.

Important pour la transmission :

Vos compagnies d'assurance doivent être correctement configurées dans le module Tables de base du mandat. Après la transmission, vous devez confirmer vos données ou récupérer le message de retour à l'aide des boutons correspondants.

Pour la transmission des données du serveur Swissdec à votre compagnie d'assurance, vous devez utiliser le bon numéro d'assureur. Vous trouverez ce numéro sur vos polices ou sur la liste Swissdec des destinataires de données salariales prêtes à recevoir.

Plus d'informations :

[Topal Payroll Help - PUCS](#)

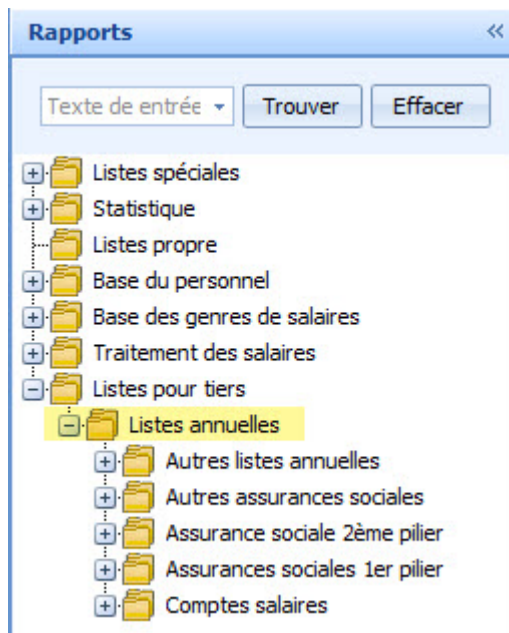
[Topal Payroll Help - Assurances](#)

[Swissdec](#)

[Liste des destinataires de données salariales prêts à recevoir les déclarations de salaire](#)

3.5 Comment générer mes certificats de salaire et autres rapports annuels ?

Appelez le module Rapports et sélectionnez les listes souhaitées dans le groupe Listes pour tiers > Listes annuelles :



Les détails individuels concernant le certificat de salaire se définissent via Collaborateur > Poste > onglet Certificat de salaire.

Autres liens :

[Topal Payroll Help - Certificat de salaire](#)

[Topal Payroll Help - Rapports](#)

[Guide du certificat de salaire](#)